Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/03/2024 à 09h53
Réference de l'AR : 054-200051134-20240320-2024_017-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation :
15 mars 2024

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 15/03/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :
Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Mandat de procuration : Jean-Claude BAZIN à Philippe ARNOULD, Pierre-Jean COURBEY à Gérard RITZ, Rose-Marie FALQUE à Jocelyne CAREL, Maurice HERIAT à Philippe DANIEL, Thierry MERCIER à Linda KWIECIEN, Bruno MINUTIELLO à Murielle GRIFFOUL, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Jacques LAMBLIN
Absents : Dominique GEORGE, Christian GEX, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jonathan KURKIENCY
Secrétaire de séance : Monsieur Gérard RITZ

Membres présents.....18
Absents ayant donné mandat de procuration.....8
Absents.....4
Votants.....26

Délibération 2024_017
FINANCE
Cotisation des communautés de communes pour la maison du tourisme

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/03/2024 à 09h53
Réference de l'AR : 054-200051134-20240320-2024_017-DE

18	8	18	0	8	0

Finances : Cotisation de la Maison du Tourisme

Les communautés de communes ont donné au PETR du Pays du Lunévillois, la mission d'assurer le développement, la promotion et la commercialisation de produits et services touristiques pour l'ensemble du territoire par délibération n°2012-030 en date du 18 octobre 2012.

Par cette même délibération, il a été mis en place un appel à cotisation des communautés de communes pour cette mission.

En 2022 et 2023, le PETR a commencé à repenser la promotion et la communication du tourisme du territoire en mettant en place certaines actions :

- Relooking du logo de la maison du tourisme,
- Partenariat avec la société HENOO (application de mise en valeur de sites touristiques) avec 664 fiches renseignées par la MDT (au 01/03/2024).
- Présence sur différents sites (gare de NANCY, Center Parc, ...)
- Refonte du site internet
- Campagne de communication numérique à petite échelle

En septembre 2023, le pôle tourisme du PETR a organisé des assises du tourisme pour donner un nouvel élan. A la suite de ces assises, il est souhaité de se fixer de nouveaux objectifs pour :

- Redynamiser la promotion touristique du Lunévillois
- Faire connaitre le Lunévillois et les maisons du tourisme sûr et à l'extérieur du territoire : avoir une stratégie de rayonnement
- Bâtir une stratégie de communication touristique avec un projet pour la promotion et la communication et un calendrier promotionnel bâti en partenariat avec les professionnels et les territoires

Pour l'année 2024, un nouveau plan d'action est proposé, basé sur 4 domaines pour un coût estimé à 30 000 € :

1. Nouvelle identité (prestataire extérieur)

Objectifs

- Renouveler la charte graphique en s'appuyant sur le logo revu en 2022 afin d'avoir une vraie cohérence dans la communication. Cette nouvelle charte sera garante de notre image, de notre personnalité. Elle servira à garantir une unité et une crédibilité dans la communication dans le but d'affirmer notre identité et de l'ancrer dans le paysage.
- Disposer d'un slogan fidèle à nos atouts et à nos forces.
- Mettre en place une nouvelle identité visuelle s'appuyant sur la campagne photo réalisée en 2023.

2. Plan de communication (prestataire extérieur)

Objectifs

- Outils de communication : sets de table, Radio, News letters, guides thématiques.
- Promouvoir le territoire du Lunévillois localement, sur la Région GrandEst et les zones de chalandises importantes du grand quart Nord Est (Ile de France, Hauts de France, Rhône Alpes).
- Diffuser l'information touristique sur un périmètre large.

Déploiement :

- Réalisation d'articles ou de bandeaux de communication dans la presse écrite
- Réédition des guides thématiques
- Campagne d'information numérique par SMS et réseaux sociaux sur un grand quart Nord Est
- Campagne d'affichage numériques dans les principales villes et gares du quart Nord Est

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/03/2024 à 09h53
Réference de l'AR : 054-200051134-20240320-2024_017-DE

- Réalisation de sets de table avec la carte du territoire à dispositions des restaurateurs
- Présence de stands MDT :
- Center Parcs (toutes les semaines de mai à octobre)
- Sur les événements principaux des CC (1 par CC)
- Salon du tourisme à Colmar
- Gares (Nancy, Strasbourg, ...)
- Réalisation d'émissions Radio hebdomadaire (France Bleu, RCM)

3. Actions auprès des professionnels (en interne et prestataire)

Objectifs

- Diffuser les informations auprès des professionnels du territoire.
- Créer une synergie avec les professionnels.

Déploiement :

- Réunion par Communauté de Communes (professionnels / élus)
- Création d'une News Letters pour diffusion auprès des professionnels et partenaires
- Formation auprès des profesionnels sur la communication et les outils à disposition
- Promotion du travail réalisé sur HENOO et AVIZI

4. Formation de l'équipe tourisme (prestataire extérieur)

Aider et former l'équipe des maisons du tourisme sur :

- Communication et commercialisation touristique
- Tourisme durable

Délibération

Pour pouvoir mener à bien ce plan d'action, il est nécessaire de pouvoir augmenter les moyens mis à disposition de l'équipe de la maison du tourisme et donc d'augmenter la cotisation des Communautés de Communes par habitant qui était en 2023 à 1,15€.

Le président propose pour 2024 d'avoir une cotisation à 1,65€ / habitant.

CC	Nb habitants	Cotisations	Augmentation / 2023
CC3M	16 948	27 964,20 €	+ 8 474 €
CCVP	12 496	20 618,40 €	+ 6 248 €
CCS	6 051	9 984,15 €	+ 3 025,50 €
CCTLB	41 893	69 123,45 €	+ 20 946,50 €
	77 388	127 690,20 €	+ 38 694 €

Sur présentation du Vice-Président, vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à la majorité à 17 voix pour et 8 abstentions (F.BOYER, J.LAVOIL, R.WAGNER, P.ARNOULD, JC.BAZIN pouvoir à P.ARNOULD, P.COLIN, D.FOINANT, B.MULLER) :

- **VALIDE** la proposition d'augmentation de la cotisation de la maison du tourisme versée par les communautés de communes à 1,65€ à compter du 01 janvier 2024.

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires et afférents à ce dossier.

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget annexe 2024 et suivants de la maison du tourisme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/03/2024 à 09h53
Réference de l'AR : 054-200051134-20240320-2024_017-DE

Pour extrait conforme,
Affiché le 22 mars 2024
Philippe DANIEL,
Président.

PETR
Pays du Lunévillois